

2^{ème} enchère du répondant

Si l'ouverture a été faite à SA, la 2^{ème} enchère du répondant est aisée. Par contre si l'ouverture a été faite à la couleur, la 2^{ème} enchère du répondant ne peut être correcte qu'à la condition que :

- 1) celui-ci ait bien compris les renseignements donnés par les deux premières enchères de l'ouvreur
- 2) celui-ci ne perde jamais de vue qu'il est indispensable de déterminer la présence d'une couleur majeure de 8 cartes dans les 2 mains
- 3) les 2 joueurs n'oublient pas que sont nécessaires :
 - o 25-26 pts HL pour 3 SA
 - o 27-29 pts HLD pour 4♥ ou 4♠
 - o 30-32 pts HLD pour 5♣ ou 5♦
- 4) lorsqu'il y a chance de manche, les priorités sont :
 1. 4♥ ou 4♠
 2. 3SA
 3. 5♣ ou 5♦
- 5) si le total des points, détenus par la ligne, ne justifie pas une demande de manche, il faut s'arrêter le plus tôt possible
- 6) si la manche est possible ou certaine, il ne doit pas laisser l'ouvreur passer. Sa 2^{ème} enchère doit donc être forcing* pour l'ouvreur. Sera forcing :

- un bicolore cher :
soit une 2^{ème} couleur plus chère que la 1^{ère} soit une 2^{ème} couleur au niveau de 3

Exemples : 1♦ 1♥ 1♦ 1♠
 1SA 2♠ 2♦ 3♣

- un bicolore à saut :

Exemples : 1♦ 1♠ 1♦ 1♥
 1SA 3♥ 1♠ 3♣

Au lieu de forcing, sa 2^{ème} enchère peut n'être qu'une simple proposition de manche :

Exemples : redemande à 2SA
 1♥ 1♠
 1SA 2SA (11-12 H)

soutien au niveau de 3 (11-12 DH)

1♥ 1SA
2♥ 3♥ (11-12 DH)

ou 1♥ 3♥ (11-12 DH)

Ici, dans le premier cas l'ouvreur dira 3SA s'il est maximum dans son enchère (cad 14H) et dans le second il dira 4♥ si son jeu lui permet d'atteindre les 27-28 DH nécessaires (cad s'il a 16 DH).

* Par définition, une enchère est forcing (= le partenaire doit parler) si a. elle est 'artificielle' (= ne promet pas la couleur annoncée) ; ou b. la limite supérieure de sa zone de force n'est pas connue ; ou c. étant donné la limite inférieure de sa zone de force, le contrat qu'elle annonce n'est pas suffisant